

RAPPORT PUBLIC D'EXAMEN DES VŒUX ACADEMIE DE LILLE

Liste des Instituts de Formation en Soins Infirmiers Groupement Hauts de France versant Nord

IFSI CH de Cambrai
IFSI CH Sambre-Avesnois de Maubeuge
IFSI IFMS CH de Valenciennes
IFSI CH d'Arras
IFSI Val de Lys Artois EPSM de Saint-Venant
IFSI de la Flandre Intérieure Lycée Gustave Eiffel CH d'Armentières
IFSI Lycée Valentine Labbé de La Madeleine
IFSI Institut Gernez Rieux du CHRU de Lille
IFSI de l'Université Catholique de Lille
IFSI Santély de Loos
IFSI Ambroise Paré de Mons-en-Baroeul
IFSI CH de Roubaix
IFSI Georges Daumazon de l'EPSM de l'agglomération Lilloise de Saint-André-lez-Lille
IFSI IRFSS Croix-Rouge Française de Dechy-Douai
IFSI Croix-Rouge Française de Lens
IFSI IRFSS Croix-Rouge Française d'Arras
IFSI IRFSS Croix-Rouge Française de Béthune
IFSI IRFSS Croix-Rouge Française de Calais
IFSI IRFSS Croix-Rouge Française de Tourcoing
IFSI CH de Dunkerque
IFSI CFMS CH de Boulogne-sur-Mer
IFSI du CHRSO (Saint-Omer) à Helfaut

SAUGIS Christine
Présidente de la Commission d'examen des vœux

Date : 01/10/2025

Signature :

1. Introduction :

Dans sa décision du 3 avril 2020, le Conseil constitutionnel confirme la constitutionnalité du processus d'examen de dossiers de la procédure nationale de préinscription Parcoursup. Il reconnaît que la protection du secret des délibérations desdites commissions constitue un motif d'intérêt général, qui vise à assurer l'indépendance de ces équipes pédagogiques et l'autorité de leurs décisions.

Il a concomitamment relevé que, pour assurer le droit d'accès aux documents administratifs garanti par l'article 15 de la Déclaration de 1789, il appartenait à « *chaque établissement de publier, à l'issue de la procédure nationale de préinscription et dans le respect de la vie privée des candidats, le cas échéant sous la forme d'un rapport, les critères en fonction desquels les candidatures ont été examinées et précisant, le cas échéant, dans quelle mesure des traitements algorithmiques ont été utilisés pour procéder à cet examen* ».

Pour l'application concrète de cette décision qui assurera une transparence renforcée à l'égard des tiers sur les modalités et critères d'examen des candidatures effectivement retenus par les formations, des éléments de cadrage du rapport à publier sont définis. Ils sont les garants de l'homogénéité de la mise en œuvre de la décision et de son inscription dans le prolongement de l'esprit de la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (loi ORE) et des initiatives prises depuis 2018 pour renforcer la transparence de la procédure d'accès à l'enseignement supérieur.

2. Données principales de la session « Parcoursup » 2024-2025 :

La commission a examiné les vœux confirmés de **11887** candidats pour leur admission en Institut de Formation en Soins Infirmiers. Après examen, **9486** candidats ont reçu une proposition d'admission pour environ **2262** places proposées sur la plateforme Parcoursup (25% FPC¹ déduits).

Le rang du dernier admis à l'IFSA du CHRSO est :

- **5512** en procédure principale,
- **7279** en procédure complémentaire.

Le taux minimum de boursiers est fixé à **17%**.

L'année précédente le nombre de candidats ayant reçu une proposition d'admission s'élevait à **8460** candidats pour **2262** places proposées sur la plateforme Parcoursup.

¹ **F**ormation **P**rofessionnelle **C**ontinue

3. Rappel sur les objectifs et les attendus de la formation :

a. Attendus nationaux :

Être infirmier, c'est exercer une profession tournée vers les autres : écouter, examiner, conseiller, éduquer ou soigner les personnes, veiller à leur bien-être.

Être infirmier, c'est aussi choisir son mode d'exercice et travailler en équipe : les infirmiers interviennent dans des structures de prévention et de soins, ainsi qu'à domicile, de manière autonome et en collaboration avec d'autres professionnels de santé. Ce métier à haute responsabilité exige rigueur, vigilance et technicité.

Cinq attendus ont été retenus pour la formation en soins infirmiers :

- **Intérêt pour les questions sanitaires et sociales** : connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social et social, connaissance du métier, sens de l'intérêt général ;

- **Qualités humaines et capacités relationnelles** : aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, aptitude à collaborer et à travailler en équipe, aptitude à échanger et communiquer avec autrui, pratique des outils numériques, capacité à se documenter et à communiquer dans une langue étrangère ;

- **Compétences en matière d'expression écrite et orale** : bonne maîtrise du Français et du langage écrit et oral ;

- **Aptitude à la démarche scientifique et maîtrise des bases de l'arithmétique** : aptitude à rechercher, sélectionner, organiser et restituer de l'information scientifique, aptitude à produire un raisonnement logique, maîtrise des bases de l'arithmétique ;

- **Compétences organisationnelles et savoir être** : rigueur, méthode, assiduité, capacité à s'organiser, à prioriser les tâches, autonomie dans le travail, créativité.

b. Conditions d'inscription :

L'inscription n'est pas autorisée aux candidats âgés de moins de 17 ans au 31 décembre de l'année en cours. Les candidats, titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français ou d'un titre admis en équivalence, sont autorisés à s'inscrire.

c. Contenu et organisation des enseignements pour la formation

D'une durée de 3 ans, la formation d'infirmier débouche sur l'attribution du diplôme d'Etat d'infirmier validant 180 crédits européens (ECTS), obligatoire pour exercer la profession, et sur la délivrance d'un grade de licence.

Le temps de formation est réparti de façon égale entre l'enseignement théorique (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques et travaux personnels guidés) et la formation clinique (stages). Il est organisé en 6 semestres de 20 semaines chacun, équivalant à 4200 heures.

En moyenne, l'emploi du temps d'un étudiant en soins infirmiers respecte une durée de 35 heures par semaine, que ce soit en stage ou à l'institut de formation en soins infirmiers. Lors des stages, le rythme de l'étudiant est proche de celui d'un professionnel.

Durant les 3 ans, la formation se déroule en partenariat avec l'Université. Les études sont organisées en unités d'enseignement (UE), en lien les unes avec les autres. Elles couvrent les six domaines suivants :

- Sciences humaines, sociales et droit ;
- Sciences biologiques et médicales ;
- Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes ;
- Sciences et techniques infirmières, interventions ;
- Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière ;
- Méthodes de travail.

L'initiation à la recherche fait l'objet de la validation d'un mémoire de fin d'études.

L'admission définitive est subordonnée :

- A la production, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un certificat établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession ;
- A la production, au plus tard le jour de la première entrée en stage, d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

À l'appui des attendus et critères nationaux de la formation en Institut de Formation en Soins Infirmiers prescrit par l'arrêté du 03 janvier 2019, la commission d'examen des vœux a apporté une attention particulière aux critères et éléments de contexte suivants :

- Les notes de français, de langue, de mathématiques et, selon les options du baccalauréat, de sciences de la vie et de la terre, de physique –chimie, de sciences économiques et sociales, sciences et techniques sanitaires et sociales, de biologie et physiopathologie humaine, de biochimie ;
- Les épreuves anticipées du baccalauréat, notamment les résultats de Français (écrit et oral), et, selon les options du baccalauréat, les travaux personnels encadrés, les activités interdisciplinaires et le projet technologique ;
- Les résultats dans l'enseignement supérieur pour les étudiants en réorientation ;
- Les éléments qualitatifs du dossier :
 - Appréciations des professeurs de lycée sur les bulletins,
 - Fiche Avenir / Fiche de suivi de réorientation ;
- La capacité du candidat à valoriser son parcours et ses expériences et à faire le lien avec le métier d'infirmier (stages de découverte d'initiative personnelle, expériences professionnelles ou stages dans le champ de la santé, etc..) ;
- L'explicitation de sa démarche d'orientation sur la lettre de motivation et à retracer, le cas échéant, les expériences pratiques en lien avec le métier d'infirmier (stage de découverte d'initiative personnelles, expériences professionnelles ou stages dans le champ de la santé, etc..).

Modalités d'examen des vœux :

Pour examiner les vœux des candidats inscrits sur la plateforme d'enseignement supérieur « Parcoursup » pour l'admission en IFSI, la commission d'examen des vœux a mis en œuvre un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières. La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Les enseignements de la session et les conseils ou recommandations formulées aux candidats :

Les appréciations des professeurs de lycée sur les bulletins, la fiche avenir/fiche de suivi de réorientation et les activités et centres d'intérêt ont représenté une aide à la décision certaine pour les membres de la commission d'examen des vœux.

Elles retracent le parcours du candidat dans un cadre scolaire, universitaire, professionnel, associatif ou autre et viennent enrichir l'argumentation de la lettre de motivation.

La lettre de motivation doit être structurée, construite en cohérence avec le parcours du candidat et argumentée de manière à révéler l'authenticité et la singularité du propos de son auteur.

Chaque rubrique prévue dans le dossier de candidature mérite d'être renseignée et explicitée.

L'ensemble des rubriques est examiné lors de la sélection des dossiers.

4. Tableau synoptique (cf. annexe page suivante) :

Ce tableau partie intégrante de ce rapport public d'examen des vœux, renseigne par champ d'évaluation sur :

- les critères d'examen des vœux définis par les membres de la commission d'examen des vœux comme retenus et appliqués,
- les éléments matériels pris en compte et précisément l'ensemble des pièces constitutives du dossier de candidature,
- le degré d'importance accordé à chaque critère par ordre décroissant d'importance : essentiel, très important, important.

Annexe : Tableau synoptique – IFSI – Académie de Lille

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Notes de 1ère et terminale et/ou résultats dans l'enseignement supérieur pour les étudiants en réorientation	Notes de français, langues vivantes, maths, SVT, biologie écologie, physique-chimie, sciences économiques et sociales, sciences et techniques sanitaires et sociales, bio et physiopatho. humaines, biochimie, sciences humaines et sociales, histoire/ géo, philo, technologies de l'informatique	Essentiel
	Épreuves anticipées du baccalauréat, notamment en Français (écrit et oral)	Épreuves anticipées du baccalauréat, notamment en Français (écrit et oral).	Important
	Niveau en langue française pour les candidats étrangers	Niveau en langue française pour les candidats étrangers	Important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	compétences en matière d'expression écrite et orale	Eléments qualitatifs : Appréciations des professeurs de lycée sur les bulletins Fiche Avenir : Appréciation générale du professeur principal et du chef d'établissement et classement du candidat dans sa classe par matière / Fiche de suivi de réorientation – Lettre de motivation	Très important
	aptitude à la démarche scientifique et maîtrise des bases de l'arithmétique	Eléments qualitatifs : Appréciations des professeurs de lycée sur les bulletins Fiche Avenir / Fiche de suivi de réorientation	Très important

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Savoir-être	qualités humaines et capacités relationnelles	Eléments qualitatifs : Appréciations des professeurs de lycée sur les bulletins Fiche Avenir : Appréciation générale du professeur principal et du chef d'établissement / Fiche de suivi de réorientation – Lettre de motivation	Essentiel
	compétences organisationnelles	Eléments qualitatifs : Appréciations des professeurs de lycée sur les bulletins Fiche Avenir : Appréciation générale du professeur principal / Fiche de suivi de réorientation – Lettre de motivation	Important
	assiduité dans la formation	Bulletins de première et de terminale- appréciations des professeurs	Complémentaire
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	capacité du candidat à expliciter son parcours et sa démarche d'orientation- Intérêt pour les questions sanitaires et sociales	Eléments qualitatifs : Lettre de motivation - Rubrique : « Activités et centres d'intérêt » Fiche avenir : appréciation générale du chef d'établissement	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Capacité à valoriser son parcours et expériences, à faire le lien avec le métier d'IDE (stages découverte d'initiative perso, expériences professionnelles ou stages dans le champ de la santé...)	Eléments qualitatifs : Lettre de motivation - Rubrique « Activités et centres d'intérêt » Mention « capacité à s'investir » de la Fiche Avenir	Très important